



Le serpent de mer : les rythmes scolaires

Le 4 juillet, le comité de pilotage de la conférence nationale sur les rythmes scolaires, après une large consultation, a remis son rapport d'orientation intitulé « Des rythmes plus équilibrés pour la réussite de tous ». Les préconisations qui se dégagent en ce qui concerne le collège sont les suivantes :

- Durée hebdomadaire d'enseignement de 23 heures avec 5 heures maximum par jour pour les 2 premières années du collège, 6 heures par jour maximum pour les 2 classes suivantes. A ces heures d'enseignement se rajoutent 1 heure (en 4ème et 3ème) ou 2 heures (en 6ème et 5ème) d'accompagnement éducatif pour tous, ce qui devrait limiter le travail des collégiens à la maison.

- Ne désirant pas diminuer le nombre d'heures d'enseignement, le comité propose, de réduire de 2 semaines les vacances scolaires, les professeurs déjà exclus des deux dernières réductions du temps de travail (39 heures, puis 35 heures), devront donc, contrairement à leurs élèves, travailler plus sans espérer d'augmentation de salaire, ni de réduction de leurs maxima de service hebdomadaire. Le ministre indique que dès la rentrée 2013 cet allongement pourrait être effectif.

- Pause méridienne obligatoire d'1 heure 30 min que l'élève mange ou non à la cantine, des horaires fixes et réguliers sur la semaine, 38 semaines de cours en cinq périodes d'une durée comprise entre 7 et 8 semaines, 6 semaines de vacances d'été plus 8 semaines de petites vacances (4 fois 2 semaines), une division de la France en 3 zones pour toutes les vacances sauf pour les vacances de Noël et une partie des vacances d'été (14 juillet-15 août).

- Un partenariat accru (« pacte éducatif ») devrait être proposé avec les collectivités territoriales, les familles, les associations qui interviendraient dans ce « temps global éducatif » en complément de l'Éducation nationale. Le CNGA espère que les heures d'enseignement ne seront confiées qu'à des professeurs de préférence titulaires, en tout cas formés et expérimentés.

- L'école deviendrait alors un « lieu de vie » avec des locaux aménagés pour un travail en autonomie des élèves et aussi pour les professeurs qui feraient leur préparation dans l'établissement tout en recevant les élèves : en supposant que les collectivités territoriales aient les capacités financières d'aménager leurs locaux, pour le CNGA, cette proposition est synonyme de dégradation de nos conditions de travail. Nous aurions préféré un allègement de service pour pouvoir travailler en équipe et compenser les nombreuses réunions obligatoires non rémunérées qui de plus en plus nous sont imposées. Le CNGA propose d'inclure dans notre service ces fameuses réunions et les heures consacrées au suivi des élèves.

Certes pour l'instant, il ne s'agit que d'un rapport mais certaines pistes nous inquiètent (cf. communiqué de presse du 12 juillet 2011) et nous saurons restés vigilants.

Françoise PONCET

Editorial

- 1 -Le serpent de mer : les rythmes scolaires

Nos positions

- 2 -Communiqué CGC-ERD
Moissons estivales
- 3 -Communiqué de presse
Rentrée 2011
- 6 -Nouveautés de l'été
Peut mieux faire
- 9 -Communiqué de presse
Chronique d'une crise prévisible

Informations

- 4 -Élections professionnelles
- 5 -Continuité pédagogique
- 5 -Accompagnement personnalisé en 6ème
- 7 -Vie des académies : Montpellier
- 8 -Les enseignants docteurs
- 10 -À lire au BO

Votez du 13 au 20 octobre

- Pour la liste CNGA-CFTC en CAPN
- Pour la liste Fonctions Publiques CGC en Comités Techniques

Moissons estivales

Réagissant aux différentes annonces et/ou rumeurs récentes, l'Union syndicale CGC Education Recherche Développement (CGC-ERD)

-réaffirme son attachement au service public de l'Education et particulièrement au recrutement principal par concours des enseignants, fonctionnaires d'Etat, pour limiter le recours systématique aux contractuels ;

-revendique de réels plans de carrière et pour les agents titulaires et pour les non-titulaires au départ avec de réelles possibilités de seconde carrière et des formations sérieuses, (contrairement à ce qui se fait en STI où certains collègues vont être amenés à enseigner à la rentrée 2011 des matières où ils n'ont aucun pré-requis ni appétence) ;

-demande instamment une formation théorique et pratique préparant à chaque métier de l'Education nationale, comprenant, pour les enseignants, un an de véritable stage en responsabilité, en service réellement allégé ;

-proteste vigoureusement contre le raccourcissement envisagé des vacances d'été, dernier des avantages des personnels de l'Education nationale qui, alors que leur charge de travail augmente depuis plusieurs années suite à la prolifération de réunions diverses, n'ont bénéficié d'aucune réduction du temps de travail comme les autres catégories de salariés et encore moins de jours de RTT ;

-encourage vivement Monsieur le Ministre de l'Education nationale dans sa volonté de maintenir le baccalauréat « à la française », passé par épreuves finales ponctuelles anonymes et nationales, réservant le contrôle en cours de formation à quelques disciplines lorsque l'épreuve ponctuelle s'avère quasiment impossible à organiser ;

-exige que tous ces points fassent l'objet d'une concertation préalable des intéressés.

Le 12 juillet 2011

CNGA

Siège Social et bureaux
63 rue du Rocher - 75008 PARIS
Tél. 01 55 30 13 46
Télécopie 01 55 30 13 48
e-mail : cnga2@wanadoo.fr

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

*

Président :

Michel SAVATTIER
Lycée E. Branly, Châtellerault 86

Président-adjoint :

Françoise PONCET
Lycée G. Eiffel, Gagny 93

*

Vice-Présidents :

Cécile FAVREAU SAVATTIER,
Lycée Aliénor d'Aquitaine, Poitiers 86

Nathalie FROMAGER

Lycée Gabriel Fauré, Paris 13e

Christine LECLERCQ,

Lycée Henri Moissan Meaux 77

*

Secrétaire général :

Paulette JARRIGE
Clg Matisse, Issy-les-Moulineaux 92

*

Trésorier :

Rime FULCRAND
Collège E. Delacroix, Paris 16e

*

Présidents d'honneur :

P. CANONNE, S. CARRAT,
J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,
M. BOUDOU, M-E ALLAINMAT

*

UA (Université Autonome)

Directeur de la publication :
M. SAVATTIER

*

Maquette : **Raymond CIMA**

Dépôt légal à parution

N° de commission paritaire :

1010 s 07540

ISSN 0293-6003

*

Ce numéro a été tiré
à 1000 exemplaires par nos soins

La reproduction même partielle de textes parus dans ce bulletin est formellement soumise à l'autorisation préalable du Bureau National du CNGA



Pour affichage

Conseil National des Groupes Académiques de l'enseignement public

Education

Communiqué de presse

Le CNGA-CGC

-s'interdit, attaché à son idéal de neutralité, de juger la politique gouvernementale en matière de rigueur et d'assainissement des finances du pays,

-regrette cependant que les fonctionnaires, et tout spécialement les enseignants, servent, une fois de plus, de variable d'ajustement dans le budget de l'État,

-déploie qu'en conséquence cette rentrée 2011 soit placée sous le signe de classes surchargées, d'élèves sans professeur, du recrutement de vacataires non formés...

-s'inquiète, de plus, du projet visant à allonger l'année scolaire de 2 semaines sans, bien sûr, réduire l'horaire de travail hebdomadaire des enseignants ni augmenter leur rémunération.

Le CNGA-CGC, face à ces conditions difficiles de rentrée,

-comprend que des enseignants en colère soient prêts à faire grève et à manifester le 27 septembre,

-mais ne veut pas engager les collègues à perdre une journée de traitement alors que la situation financière des fonctionnaires est tendue (stagnation des rémunérations brutes et augmentation des cotisations retraites).

Le 13 septembre 2011.

CNGA
Maison de la CFE-CGC – 59 rue du Rocher – 75008 Paris
Tél. 01 55 30 13 46 – Fax : 01 55 30 13 48
Courriel : equipe@cnga.fr
www.cnga.fr

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : 13 au 20 octobre 2011

Du 13 au 20 octobre, nous allons élire les collègues qui vous défendront pour votre carrière et seront consultés pour les réformes ministérielles, il est donc important que vous votiez, et de préférence pour les Fonctions Publiques CGC aux élections CTM et CTA de Versailles et Créteil et pour la liste d'union CNGA/CFE-CGC Scenrac/CFTC-Education aux CAPN Chaires sup, Agrégés, Certifiés et PLP et ceci si vous voulez que le CNGA continue à vous défendre et reste une force de proposition.

Le vote se déroule de manière électronique et nous recevrons un identifiant (carte d'électeur numérique) dans nos établissements et un mot de passe sur **notre messagerie électronique professionnelle mais vous aurez aussi la possibilité de choisir par la suite une messagerie privée.**

Cette adresse électronique professionnelle vous a été donnée par votre secrétariat, lors de sa création. **Pensez donc à l'activer si cela n'a pas été fait.**

Cette adresse professionnelle est consultable à partir du site académique, sur la page d'accueil, dans le lien « mel ouvert ». Une aide en ligne est proposée si vous n'arrivez pas à vous connecter et il est possible par le biais de votre secrétariat d'établissement de la retrouver si vous l'avez perdue. L'identifiant de la messagerie professionnelle est fabriqué à partir de la première lettre du prénom accolée au nom de famille et le mot de passe est le NUMEN mais vous avez la possibilité de changer ce mot de passe.

Vérifiez aussi votre numéro INSEE et votre adresse postale qui figurent sur votre bulletin de salaire.

En cas d'anomalie :

- sur votre numéro INSEE, le signaler par écrit auprès du gestionnaire du Rectorat,
- sur votre adresse personnelle, vous devez le signaler au secrétariat de votre établissement.

Le NUMEN et le département de naissance seront nécessaires pour cette opération de vote.

Le lien pour accéder au portail des élections sera facilité par l'administration qui mettra un chemin électronique sur votre messagerie professionnelle avec toutes les indications pour participer au scrutin. Pour voter un lien unique sera donné mais un numéro gratuit Azur permet d'aider ceux qui auraient des problèmes techniques (08 10 00 48 39).

Dans chaque Académie, un site est ouvert pour vous donner toutes les précisions utiles concernant les modalités de ce scrutin que vous devez préparer dès maintenant (par exemple pour Versailles, www.ac-versailles.fr/electionsprofessionnelles).

Paulette JARRIGE

Du 13 au 20 octobre

votez



- pour la liste **CNGA/CFTC en CAPN ;**
- pour la liste **FONCTIONS PUBLIQUES CGC en Comités Techniques.**

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE



Au sujet de la continuité pédagogique du socle commun

Assurer la continuité pédagogique du socle commun entre l'école et le collège implique un investissement toujours croissant de la part du professeur de collège.

En effet ce dernier doit (BO du 1er septembre 2011) :

-Valider les items du palier 2⁽¹⁾ qui font défaut aux élèves du primaire qui sont tout de même passés en 6ème (ce qui justifierait les évaluations de fin de CM2).

-Participer à une nouvelle instance : **les commissions de liaison** (encore de nouvelles réunions qui augmentent la charge de travail des professeurs sans aucune rémunération supplémentaire !). Ces commissions sont composées de professeurs des écoles de CM2, des professeurs principaux de 6ème, des professeurs de mathématiques et de français de sixième et des professeurs chargés d'encadrer les modules de remise à niveau avec des aides internes et externes, et ceci pour les élèves en difficulté avec obligation d'informer les parents dans le cadre du PPRE (PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative).

Ces commissions de liaison doivent se réunir en juin afin de lister les élèves relevant d'un PPRE-passerelle, de fixer les besoins en matière de stages de remise à niveau durant les vacances scolaires et de modules de soutien (matières) pour le premier trimestre de l'année de 6ème.

-Former progressivement les élèves aux exigences méthodologiques du collège : « copie rapide sans erreur, compréhension des consignes, gestion de l'emploi du temps personnel... »

-Travailler conjointement avec ses collègues du collège et du CM2 pour coordonner les devoirs et leçons, harmoniser les consignes, le lexique utilisé dans les disciplines (vocabulaire grammatical en mathématiques et sciences).

-Suivre un stage d'une demi-journée au minimum (professeur nouvellement nommé uniquement) à l'école pour ceux enseignant au collège, et au collège pour ceux enseignant au lycée et une auto-formation des personnels via Eduscol est prévue pour permettre de cibler les objectifs et les moyens des PPRE.

Que de projets ambitieux pour cette rentrée scolaire !

Rime FULCRAND

(1) pour les élèves n'ayant pas validé le palier 2 : mise en place de petits groupes d'élèves dès le 1er trimestre de la classe de 6ème, d'une aide maximum de 3h hebdomadaires (enveloppe annuelle de 36 à 72 h par division de sixième)

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ EN 6ÈME

Point sur l'accompagnement personnalisé en 6ème

D'après la circulaire n°2011-118 du 27-7-2011, l'accompagnement personnalisé :

-s'adresse à tous les élèves mais en priorité aux élèves aux acquis fragiles et secondairement à ceux désireux d'approfondir leurs savoirs et savoir-faire ;

-**son horaire est intégré** dans l'emploi du temps (2 heures) ;

-concerne **tous les professeurs** : il n'est pas là pour combler les emplois du temps de collègues en sous-service comme le font actuellement certains établissements ! Il peut être assuré par le professeur de 6ème de l'élève, un autre professeur du collège, un professeur des écoles ou un enseignant spécialisé de Segpa⁽¹⁾ ou d'Ulis⁽²⁾ ;

-peut prendre place dans un Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) et les parents en sont informés ;

-doit concerner en priorité la maîtrise de la langue, des mathématiques, des langues vivantes et permet d'améliorer l'expression et la communication écrite et orale au sein de travaux interdisciplinaires.

Sa mise en œuvre :

Elle est sous la responsabilité du chef d'établissement et de l'équipe pédagogique qui élabore le projet de chaque élève, constitue les groupes en barrette sur plusieurs classes de 6ème et se charge de l'organisation hebdomadaire et annuelle et des modalités de l'évaluation (compétences du socle commun).

Rime FULCRAND

(1) Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

(2) Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

NOUVEAUTÉS DE L'ÉTÉ



Les nouveautés de l'été. Peut mieux faire !

Que s'est-il passé cet été à l'Education nationale pendant que nos compatriotes bronzaient sur les plages ? Nous n'oublions pas les malchanceux qui étaient d'oral et de jury jusqu'à mi juillet ni les collègues sérieux qui ont profité de leur vacances pour préparer leurs cours, changement de programme oblige.

En ce qui concerne les élèves :

Les dispositifs expérimentaux « **Cours le matin, sport l'après-midi** » se développent particulièrement pour les établissements de l'éducation prioritaire : 15 000 collégiens seront concernés à la rentrée prochaine. De même, 1800 nouvelles places seront offertes aux élèves méritants issus de milieu modeste dans les **Internats d'excellence**, une des mesures du « Plan espoir banlieue » lancé en février 2008. Le dispositif Eclair⁽¹⁾ se développe également malgré certaines difficultés de recrutement de professeurs qui au départ devaient être tous volontaires et sélectionnés. Là encore, pour ces différents dispositifs, le souhait du CNGA est que les cours soit assurés par des professeurs diplômés et que des évaluations sérieuses soient établies sur les conséquences de ce dispositif sur les services des autres professeurs et sur le comportement et le niveau des élèves.

Concernant les **problèmes de discipline et d'incivilité**, un arrêté, deux décrets⁽²⁾ et une circulaire⁽³⁾ sont parus cet été : « parce que l'établissement scolaire est un lieu d'apprentissage et d'éducation, toute sanction qui y est prononcée doit prendre une dimension éducative ». La circulaire distingue ainsi « punitions scolaires », « sanctions disciplinaires » et « mesures alternatives à la sanction », dites « mesures de prévention et d'accompagnement ». Le but est de clarifier les réponses qui s'offrent à la communauté éducative en cas de manquement des élèves afin de responsabiliser les fautifs et d'expliquer à l'élève et à sa famille la sanction qui a été prononcée. De même, « une procédure disciplinaire sera engagée automatiquement en cas de violence verbale à l'égard d'un membre du personnel de l'établissement. » et « le conseil de discipline sera automatiquement saisi en cas de violence physique à l'égard d'un personnel ».

« Toutefois, le principe de l'individualisation de la réponse disciplinaire en fonction du profil de l'élève, des circonstances de la commission des faits et de la singularité de ceux-ci demeure ». Le CNGA est plutôt satisfait de ce type de mesure mais attend dans les faits leur application.

En ce qui concerne nos conditions de travail :

Toutes ces réformes se font dans un contexte de **réduction drastique du nombre de postes** alors que le nombre d'élèves augmente (soit 21 500 élèves de plus en 2010 qu'en 2009 et pour le second degré : croissance de 0,4 % des effectifs en 2010 selon la Depp⁽⁴⁾ : d'où un recours massif aux contractuels via par exemple la campagne de recrutement Pôle emploi de cet été avec une large publicité dans les médias (coût : plus d'un million d'euros). On assiste à la précarisation de nos métiers d'enseignement, avec du personnel que l'on met en difficulté : pas de formation, remplacements épisodiques, temps partiels imposés ou parfois refusés, instabilité professionnelle... Une grève est déjà annoncée par certains syndicats enseignants (le 27 septembre 2011). Le CNGA laisse ses adhérents libres de s'associer à ce mouvement mais reste persuadé qu'en ces temps de rigueur économique et budgétaire, un jour de grève ne fera pas changer le gouvernement.

De plus, la **faible attractivité des concours de recrutement à l'Education nationale** semblerait témoigner que notre métier ne fait plus rêver : conditions de travail détériorées et peu sereines, faible rémunération, pas de projet éducatif national ambitieux...

Enfin nous attendons avec impatience, pour l'automne 2011, la loi sur la titularisation et l'amélioration des conditions d'emploi des contractuels (16% des effectifs des Fonctions Publiques soit 850 000 agents). Certains syndicats, dont la CFE-CGC, ont signé le protocole d'accord du 31 mars 2011 « portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique : accès à l'emploi titulaire et amélioration des conditions d'emploi ». Ce texte est certes imparfait mais apporte de réelles avancées pour nos collègues en situation de précarité et nous espérons que les députés et sénateurs ne le dénatureront pas⁽⁵⁾.

Fin des examens nationaux ?

Le dossier qui a fait polémique au début de l'été et qui a fait la une des journaux a été le **baccalauréat** et particulièrement la fraude en série S. Les nouvelles technologies posent de nouvelles difficultés : quel surveillant n'est pas confronté aux problèmes des élèves qui pendant une épreuve demande à aller aux toilettes, sans aucune possibilité pour l'administration de vérifier que le candidat ne se connecte pas dans la cabine des toilettes ? Même si Luc Châtel rappelle son attachement au « caractère national » du baccalauréat, « parce que c'est un rite initiatique », des voix discordantes prennent prétexte des problèmes récents pour demander l'abandon de cet examen sous sa forme actuelle. Le CNGA rappelle (cf. Communiqué

de presse de juillet 2011) qu'il est très attaché à des épreuves finales, ponctuelles, nationales. Il s'inquiète du laxisme qui règne dans les jurys de baccalauréat ou dans la validation des compétences des items du socle commun en collège et rappelle qu'il ne faut pas s'étonner du taux d'échec en université avec des diplômés bradés. De nombreux collègues nous ont interpellés à ce sujet et la presse s'en est fait l'écho⁽⁶⁾.

Fin d'un recrutement national des professeurs ?

Autre souci de l'été : on évoque la **suppression possible des concours de recrutement**, particulièrement celui de l'agrégation et un recrutement académique ou directement par les établissements (Rapport Gersperrin). Pour le CNGA, cela signifierait la fin de l'Éducation nationale et un enseignement à vitesse variable en fonction des spécificités locales, en clair la fin de l'égalité républicaine. Notre ministre se veut rassurant : « Je suis attaché au système des concours qui font partie intégrante de notre système éducatif, comme ils font partie du système de recrutement de nos fonctionnaires ». Là encore nous demeurons vigilants.

Nouveautés de la rentrée :

Nous vous rappelons quelques nouveautés de la rentrée 2011 : généralisation de **l'accompagnement personnalisé** [après la classe de seconde à la rentrée 2010, la classe de première en 2011 (sauf dans les sections technologiques tertiaires qui seront rénovés en 2012) et les classes de BTS rénovées], **la réforme du lycée en premières générales** avec le tronc commun et la réforme des filières technologiques industrielles, la création de sections « **études métiers** » en 4e et 3e, l'enseignement anticipé de **Philosophie en seconde** (297 établissements concernés à la rentrée 2011), l'Histoire et la Géographie évaluées en fin de 1ère S.

Pour conclure et pour citer M. Sarkozy⁽⁷⁾ : « Nous aurons réussi quand plus d'enfants dans les classes se diront en voyant leur enseignant 'je veux faire ce métier' ». Nous ne sommes pas sûrs que les mesures estivales favoriseront cette prise de conscience de nos enfants.

Et notre Président ajoute : « Dans les classes on enseigne, dans les familles on éduque. Dans l'établissement, n'y a-t-il pas aussi un moment d'éducation ? ». Le CNGA a toujours défendu la transmission des savoirs comme 1er rôle de l'enseignant mais force est de constater que nous sommes de plus en plus obligés d'intervenir dans l'éducation de nos élèves.

Françoise PONCET

(1) Eclair : Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite

(2) JO du 26 juin 2011

(3) « Organisation des procédures disciplinaires dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté, mesures de prévention et alternatives aux sanctions », BO du jeudi 25 août 2011

(4) Depp : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

(5) Le CNGA peut envoyer aux adhérents concernés le projet de loi et/ou l'accord syndical signé

(6) Lettre de Christian Schnakenbourg « examen sous pression dans le Monde du 18 juillet 2011, courrier de professeur dans le monde.

(7) 21 juin 2011

VIE DES ACADÉMIES

Vie des académies : Montpellier

Dans l'académie de Montpellier, la rentrée a été particulièrement difficile car il y a un manque criant de professeurs titulaires sur postes fixes et de TZR. Beaucoup de classes sont surchargées, le "solde migratoire" y étant largement positif depuis de nombreuses années.

Ces derniers jours, des nominations ont été impossibles à assurer si bien que, malgré les bonnes paroles ministérielles, "chaque classe [n'a pas] devant elle un professeur". Les affectations, notamment pour complément de service dans des langues devenues rares, ont été faites par ordinateur et ce, bien après que les emplois du temps ont été établis dans les autres établissements. Les étudiants en fin de cursus universitaire remplacent de plus en plus souvent les TZR qui deviennent une catégorie en voie de disparition dans la réalité ! Pour pallier à la carence administrative, les professeurs eux-mêmes activent leurs réseaux universitaires afin de dénicher ces étudiants intéressés mais après la rentrée ! Le résultat est que de trop nombreuses classes n'ont eu aucun professeur devant elle le jour J.



Alain Gioda, membre UNARED du Bureau CGC-ERD

LES ENSEIGNANTS DOCTEURS



Dans le cadre de la commission Éducation de la CFE-CGC, une réunion s'est tenue en juin dernier afin de faire des propositions au Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie. Cette première réunion a consisté à un état des lieux résumé ci-dessous.

Les docteurs quoi de plus ?

L'apport des docteurs est fondamental pour notre société. C'est une voie qu'il convient de valoriser, de manière concrète, afin de ne pas voir les jeunes générations se désintéresser complètement de ce cursus exigeant qui n'offre pas de garanties suffisantes en terme d'insertion professionnelle en particulier.

Rappelons que les titulaires d'un doctorat disposent de compétences précieuses qui permettent de faire face aux défis culturels, scientifiques, économiques et sociaux d'une époque complexe et sujette aux changements accélérés dans de nombreux domaines. Ils constituent la « matière grise » dont nous ne pouvons nous passer, font partie des élites intellectuelles, et répondent aux nécessités de recherche et d'innovation. Valoriser et reconnaître la plus value du doctorat est un enjeu national car d'une part cela tend à faire connaître et reconnaître l'expertise française quant à la qualité et à la pertinence des formations proposées dans le supérieur ; et d'autre part, cela permet à notre pays de rester compétitif dans le domaine de la recherche et du développement.

Le doctorant : un étudiant particulier

Si certains doctorants s'inscrivent dans des dispositifs particuliers (moniteur, ATER « Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche », salarié CIFRE « Conventions Industrielles de Formation par la Recherche » ou allocataire d'une bourse de recherche), il convient de rappeler que d'autres sont des étudiants sans ressource qui se retrouvent dans la nécessité de travailler à temps partiel voire complet afin de financer la poursuite de leurs études. A ce titre, les problématiques liées au logement, à la restauration, à la santé et aux transports sont identiques à celles des autres étudiants. A fortiori au regard du cursus de formation particulièrement long qui expose d'autant plus ce public.

Il y a la nécessité d'intégrer des stages bien en amont, dans le cadre du cursus de licence afin de permettre à l'étudiant de débiter sa professionnalisation en se confrontant au monde de l'entreprise.

La voie de l'enseignant-chercheur

La voie académique qui mène à des fonctions d'enseignant chercheur n'est pas simple d'accès, les places sont peu nombreuses et la sélection très importante. Aussi, il faut créer des dispositifs de réorientation pour les docteurs qui se destinent à ce type de carrière.

La CFE-CGC est favorable à ce que les doctorants puissent bénéficier d'un corpus d'heures de formation pour ce qui relève des questions pédagogiques afin d'être mieux préparés à la fonction d'enseignant.

Les docteurs et l'entreprise

Depuis une vingtaine d'années, le nombre de CIFRE est en croissance constante. Ce dispositif doit être soutenu car il permet une insertion efficace dans l'emploi tout en poursuivant des études longues. En 2008, une enquête qualitative a été réalisée (financée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, élaborée

par l'ANRT « Association Nationale Recherche Technologie » et mise en œuvre par Technopolis groupe) sur les doctorants et leur devenir, pour la période 1981 à 2010. Parmi les docteurs CIFRE, 96% ont accédé à un emploi en un an au plus dont 90% en six mois maximum. Les résultats en termes de rapidité d'accès à l'emploi, de taux d'emploi, voire de reconnaissance salariale sont globalement positifs.

La concurrence des ingénieurs pour la recherche

Il est regrettable que pour des recrutements sur des postes liés à la recherche, les entreprises privilégient les profils d'ingénieurs par rapport aux titulaires de doctorat. 13,6% de docteurs occupent les fonctions de chercheurs en entreprises contre 50% pour les ingénieurs. Cela est d'autant plus grave que, de 1999 à 2005, l'emploi des chercheurs dans le secteur privé a connu une croissance de 30% dont les docteurs n'ont pas bénéficié de manière significative. Un doctorat correspond à la conduite d'un projet innovant et/ou original sur 3 ou 4 ans mettant en œuvre de la créativité, de l'inventivité, la mise au point de méthodes nouvelles et/ou novatrices. Il s'achève sur la rédaction et la soutenance d'un mémoire jugé par des pairs indépendants. Ce cursus, valorisé par une période significative en entreprise, n'a rien à envier à celui des ingénieurs.

Michel SAVATTIER

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Chronique d'une crise prévisible

Le CNGA-CGC

-ne s'étonne guère de la « pénurie de candidats aux concours » de recrutement, preuve, s'il en fallait, que les conditions de formation et de travail, l'évolution des carrières et les rémunérations, mainte fois dénoncées, n'attirent plus vers le métier d'enseignant ;

-s'insurge contre le « prolongement de postes de contractuels, en complément » envisagé par la DGRH à la rentrée pour combler le déficit ;

-demande instamment une révision des modalités de formation et d'entrée dans le métier ;

-revendique de réels plans de carrière avec des possibilités de « seconde carrière » ;

-exige l'ouverture de négociations salariales, le blocage depuis deux ans du point indiciaire devenant insupportable en période de hausse des prix, surtout pour les agents qui ont de petits salaires, nombreux dans l'Éducation nationale.

Le 17 juillet 2011



Les seules rentrées d'argent du CNGA
sont les cotisations de ses adhérents

**Pensez à régler votre
cotisation 2011-2012**

Réduction d'impôt : 66% du montant de la cotisation

À LIRE AU BO



Personnel. Carrière

BO N°32 du 08-09-2011

- Établissements scolaires français à l'étranger. Homologation - campagne 2011-2012
note de service n° 2011-134 du 24-8-2011
- Comité d'hygiène et de sécurité
Programme annuel de prévention 2011-2012 (Éducation nationale)
réunion du 16-6-2011

BO N°30 du 25-08-2011

- Agrégation
Concours externes de l'agrégation du second degré - session 2012
additif du 5-7-2011
- Formation continue des enseignants
Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés - année scolaire 2011-2012
circulaire n° 2011-113 du 25-7-2011
- Capet et Cafep/Capet
Programme des concours externes, section biotechnologies option santé environnement - session 2012
note de service n° 2011-124 du 24-8-2011

BO Spécial N°5 du 25-08-2011

- Organisation des élections professionnelles (du 13 au 20 octobre 2011)** au CTM, aux CTA, CTAC, aux comités techniques spéciaux et de proximité, à la CAPM, aux CAPN, aux CAP académiques et départementales, aux CAP locales et aux CCP du MEN

et du MESR
circulaire n° 2011-107 du 18-7-2011

Enseignement

BO N°32 du 08-09-2011

- Programme d'enseignement commun d'histoire-géographie. Classe de première des séries générales : modification
arrêté du 12-7-2011 - J.O. du 17-8-2011
- Programme d'enseignement de l'histoire-géographie. Classes de seconde et de première conduisant au baccalauréat général, option internationale
arrêté du 19-7-2011
- Enseignements des langues chinoise et japonaise au lycée. Acquisition de la compétence graphique
circulaire n° 2011-110 du 27-7-2011
- Échanges franco-allemands
Programme « Brigitte Sauzay » 2011-2012
note de service n° 2011-136 du 24-8-2011
- Échanges franco-allemands
Programme « Voltaire » - campagne 2012
note de service n° 2011-137 du 24-8-2011

BO N°31 du 01-09-2011

- Orientation active
Conseil d'orientation anticipé pour la rentrée 2011
circulaire n° 2011-1015 du 24-6-2011
- Scolarité du socle commun
Continuité pédagogique

- circulaire n° 2011-126 du 26-8-2011
- Classe de sixième.
Accompagnement personnalisé
circulaire n° 2011-118 du 27-7-2011
 - Classe de quatrième
Dispositifs en alternance
circulaire n° 2011-127 du 26-8-2011

BO N°30 du 25-08-2011

- Partenariats scolaires
Encadrement de la mobilité européenne et internationale au collège et au lycée
circulaire n° 2011-116 du 3-8-2011
- Sorties et voyages scolaires au collège et au lycée. Modalités d'organisation
circulaire n° 2011-117 du 3-8-2011

BO spécial N°6 du 25-08-2011

- Discipline dans les établissements d'enseignement du second degré
décret n° 2011-728 du 24-6-2011
- Discipline dans les établissements d'enseignement du second degré et les établissements d'État relevant du ministère de l'Éducation nationale
décret n° 2011-729 du 24-6-2011
- Organisation des procédures disciplinaires dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté, mesures de prévention et alternatives aux sanctions
circulaire n° 2011-111 du 1-8-2011
- Le règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement
circulaire n° 2011-112 du 1-8-2011

Rime FULCRAND

Du 13 au 20 octobre

votez



- pour la liste CNGA/CFTC en CAPN ;
- pour la liste FONCTIONS PUBLIQUES CGC en Comités Techniques.

Cotisation annuelle 2011-2012

INDICES MAJORÉS pour 2011 / 2012

Indice 288 et au-dessous	98,00 €
De l'indice 289 à l'indice 309	102,00 €
De l'indice 310 à l'indice 354	115,00 €
De l'indice 355 à l'indice 405	128,00 €
De l'indice 406 à l'indice 458	144,00 €
De l'indice 459 à l'indice 501	158,50 €
De l'indice 502 à l'indice 554	168,50 €
De l'indice 555 à l'indice 601	180,50 €
De l'indice 602 à l'indice 658	194,50 €
De l'indice 659 à l'indice 703	208,00 €
De l'indice 704 à l'indice 751	220,00 €
Indice 752 et plus	231,00 €

RETRAITÉS pour 2011 / 2012

Retraite brute (ou Principal) et Congé de Fin d'Activité	
Inférieure à 900 €	72,00 €
De 900 à 1100 €	85,00 €
De 1100 à 1300 €	94,00 €
De 1300 à 1500 €	103,50 €
De 1500 à 1750 €	106,50 €
De 1750 à 2000 €	113,50 €
De 2000 à 2200 €	123,50 €
Au dessus de 2200 €	136,00 €



Stagiaires en I.U.F.M. : Certifiés , Prof. EPS, PLP et CPE* Agrégés et Bi-admissibles	97,00 € 112,00 €
A.A.S.U. stagiaires* et Cons. Or. Psy. stagiaires (2ème année)*	97,00 €
El./Prof. des cycles préparat. conc. PLP*, C. O. Psy. 1ère année*	87,00 €
Assistant d'éducation	87,00 €
Elèves I.U.F.M. (1ère année ou année préparatoire)	55,00 €

La déduction fiscale est de 66%
La cotisation syndicale ne vous coûte donc pas cher (34%)

La cotisation des collègues en disponibilité, en congé pour études ou en congé parental est forfaitairement fixée à 67,00 €. Pour celle des collègues en CFP rémunéré, consulter le B.N.

Pour les ménages d'adhérents, seule la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre peut être diminuée de 50%, sous réserve qu'elle reste > 80,00 € pour les actifs et 67,00 € pour les retraités.

Temps partiel :

Pour un service < ou = à 75 % du service plein : 1/2 cotisation (qui ne peut être inférieure à 80,00 €).

Pour un service > 75 % du service plein : cotisation complète.

Pour une Cessation Progressive d'Activité : cotisation complète.

Le cumul des réductions de cotisation n'est pas possible.

* Tarifs applicables aux Stagiaires ou El./Prof. sauf si leur indice (notamment par suite d'un reclassement) est supérieur à 348 ou à 293 (cycles préparatoires).

ADHESION - ABONNEMENT - DOCUMENTATION

Académie

M., Mme, Mlle Prénom Tél.....

Date de naissance

Adresse personnelle

Établissement scolaire

Fonction Corps.....

Discipline

Échelon Indice depuis le

- *ADHÈRE au CNGA (avec abonnement à l'UA gratuit) pour 1an
- *demande le prélèvement automatique de sa cotisation en une seule fois* ou en 3 fois* (demandez-nous un formulaire d'autorisation de prélèvement.)
- *M'abonne seulement à l'UA (45 € pour 1an, fiscalement non déductible)
- *Demande une documentation avant décision
- * (rayer les mentions inutiles)

Courriel :

A... le...

Signature

Montant de la cotisation

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.

Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS

CNGA : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS - Tél. 01 55 30 13 46 - Télécopie 01 55 30 13 48 - Courriel : cnga2@wanadoo.fr
CCP : CNGA , Centre LA SOURCE n° 30-101-96 T

Pensez à régler votre cotisation 2011-2012

Réduction d'impôt : 66% du montant de la cotisation

Le CNGA
c'est aussi
www.cnga.fr

Liste des Responsables et contacts Académiques

AIX - MARSEILLE	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 24 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE - Tél. : 04 91 59 88 31
ANTILLES - GUYANE	Mme BIBAS - Les Hauts du Port, Flandre n° 59, Le Morne Pichevin - 97200 FORT-DE-FRANCE
BESANÇON	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 48 rue Léonard de Vinci - 25000 BESANÇON - Tél. 03 81 81 20 68
BORDEAUX	M. LARQUEY - FP-CGC Aquitaine 26 allées de Tourny 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 81 71 51 M. MARCHOU -15 allée Elisée Reclus 33120 ARCAÇON - Tél. 05 56 83 27 74
CAEN	M. BRUNEL - rue de l'Eglise - 14112 PÉRIERS-SUR-LE-DAN - Tél. 02 31 44 12 94
CLERMONT	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16. Courriel : alain-couegnat@club-internet.fr
CRETEIL	Mme LECLERCQ - 48 rue de la Grande Ile - 77100 MEAUX - Tél-Fax 01 60 09 44 21 Courriel christine.leclercq@sfr.fr Mme PONCET - Tél-01 43 24 86 33 -Courriel : alponcet@yahoo.fr
DIJON	M. LE PILLOUER Michel - 41 rue des Angles-71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN - Tél. 03 85 47 33 90
GRENOBLE	Mme PUTOUD, Allée d'Eséka 38780 Pont-Evêque, Tél. 04 74 57 71 33. Courriel : brigitte.putoud@wanadoo.fr
LILLE	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 2 Avenue Georges Dupont - ZA de l'Épinette - LOOS (59120) - Tél. 03 20 50 14 07
LIMOGES	Mme FAVREAU-SAVATTIER - 46 rue de la Marné 86000 POITIERS - Tél. 06 68 16 02 12 Courriel : cecile-anne.favreau@ac-poitiers.fr M. PELLETANT - 17 cité de l'Étang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Courriel : paps@club-internet.fr
LYON	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Courriel alain-couegnat@club-internet.fr
MONTPELLIER	Mlle THOMAS de JOLY Courriel : nathalie.thomas-de-joly@ac-montpellier.fr
NANCY-METZ	M. ISSELE - 2 rue de Clairlieu 54230 CHALIGNY - Tél. 03 83 47 21 59. Courriel. p-j.issele@ac-nancy-metz.fr
NANTES	CNGA - U.R.-CGC, 7, place Gare de l'État - 44276 - Nantes - Tél. 02 40 35 98 12
NICE	M. VALTRIANI L'Ariette, 83bis Bd. Mantéga-Righi, escalier B. 06100 NICE Tél.-Fax : 04.93.96.25.04 - 06.33.68.13.20 - Courriel : p.valtriani@hotmail.fr
ORLEANS-TOURS	M. BERNARDIN - 2 Verrières 18350 Nérondes - Tél. 02 48 80 27 73 - Courriel : bernardinserge@free.fr
PARIS	Mme FROMAGER - 1 rue Caillaux 75013 PARIS - Tél 01 43 61 37 05 Courriel : n.fromager@free.fr Mme FULCRAND - Courriel : rims@netcourrier.com
POITIERS	Mme FAVREAU-SAVATTIER - 46 rue de la Marné 86000 POITIERS - Tél. 06 68 16 02 12. Courriel : cecile-anne.favreau@ac-poitiers.fr M. PELLETANT - 17 cité de l'Étang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 Courriel : paps@club-internet.fr
REIMS	Mme PANETIER - 9 rue des Cerisiers 51140 MUIZON. Tél. 0611861337 Courriel : marthe.polonceaux.panetier@gmail.fr
RENNES	M. LE BARBIER - CGC Espace syndical 93 Bd Ed. Prigent 22000 ST BRIEUC. Tél. 06 21 85 68 18
STRASBOURG	Mme KOWES-GAST - 64 rue de Général de Gaulle - 67190 GRESSWILLER - Tél. 06 62 74 84 78 Courriel : nathalie.kowes-gast@insa-strasbourg.fr M. A. MEYER - 9 rue de Londres 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 60 12 45
TOULOUSE	Mme AUGÉ-SCHIRA - 19, rue de l'horizon - 12450 LA PRIMAUDE - Courriel : n.schira@neuf.fr
VERSAILLES	Mme JARRIGE - Tél. 06 23 80 23 08 - Courriel. paulettejarrige@sfr.fr Mme ALLAINMAT - Tél. 06.08.07.61.51 - Courriel : meacnga@wanadoo.fr